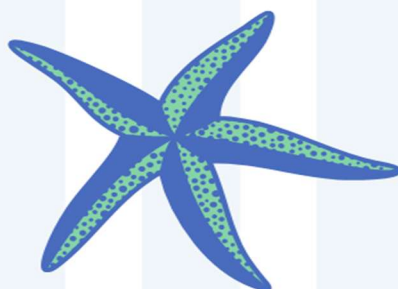
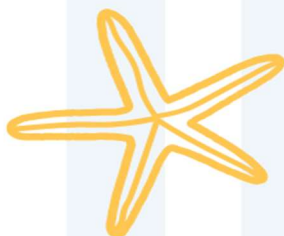


MONTECHEROUX



Bulletin municipal

Juillet 2025



Secrétariat de mairie

Tél : 03.81.92.50.59

Mail : secretariat@montecheroux.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h00-12h00 et 15H30-19H30

Mardi : 8h00-12H00 et 13H30-16H30

Mercredi : 8h00-12H00

Jeudi : 8h00-12H00 et 13H30-16H30

Vendredi : 8h00-12H00

Samedi : Fermé

La Mairie sera fermée du 28 juillet au 18 août inclus



Agence Postale Communale

Tél : 03.81.35.70.66

Horaires d'ouverture :

Lundi :14H00-18H00

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 09H00-11H30

Samedi les semaines impaires : 09H00-11H00

L'agence postale sera fermée du 11 au 26 août inclus



Décharge des Chatières :

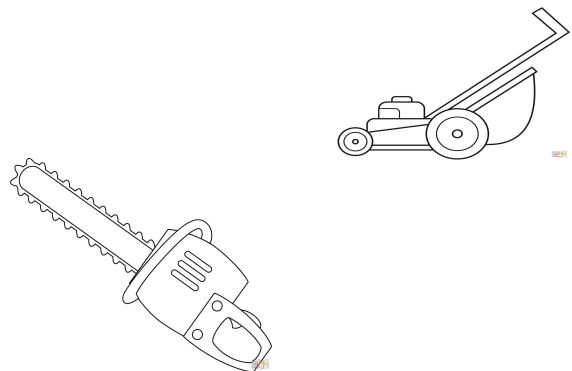
Ouverture les mercredis, week-ends, jours fériés et ponts du 1^{er} avril au 30 octobre. Pour une ouverture en période hivernale, contacter le secrétariat de mairie.

Horaires engins bruyants :

Du lundi au vendredi : 8h30/12h00 et 13h30/19h30

Samedi: 9h/12h00 et 14h00/19h30

Dimanche et jour férié : 10h00/12h00



Le mot du Maire

Juillet 2025

Après un printemps humide et froid, nous avons connu un épisode de forte chaleur éprouvant, suivi actuellement par des températures très basses pour la saison. De nouveau, on nous promet de fortes chaleurs, il nous faut être résistant pour supporter ces grands écarts de températures anormales.

De même au niveau international, des soubresauts violents se manifestent, orchestrés par des dirigeants avides de pouvoir et ne prenant pas en compte les intérêts du peuple, mais uniquement leurs ambitions personnelles. Heureusement, dans nos petits villages, nous sommes encore un peu préservés. Sachons garder notre quiétude et notre vivre ensemble.

Les travaux du PLU (Plan Local d'Urbanisme) sont actuellement terminés pour notre commune, certes pour être compatible avec les différents règlements nationaux et locaux (Scot), une réduction importante de la surface constructible a été nécessaire. Nous avons essayé de préserver l'intérêt de tous en étant le plus égalitaire possible. Ce document d'urbanisme est maintenant à la lecture de nombreux organismes qui doivent nous donner leurs avis et nous demander, peut-être, des modifications. A la suite viendra le commissaire enquêteur à qui vous pourrez faire part de vos observations et demandes. Ensuite il sera, certainement en automne, approuvé par le Préfet, applicable et remplacera la carte communale obsolète et les règlements de lotissement.

Du côté des travaux communaux, après avoir terminé l'isolation du local communal, nous avons réalisé la réfection de l'équipement électrique du « Vival » et la mise en conformité électrique de tous nos bâtiments. Cet automne, la troisième et dernière partie de l'éclairage public passera aux Leds et une réduction d'intensité sera réalisée sur l'ensemble du réseau de notre village.

Avant de récupérer, malgré nous, la compétence scolaire, la cour d'école sera désimperméabilisée et végétalisée et une aire de jeux sous vidéo surveillance verra le jour en prolongement de la cour. Un prêt deviendra nécessaire, le seul du mandat, pour réaliser ces travaux qui embelliront notre village et permettra à tous, petits enfants et adultes, d'avoir un espace de détente.

Pour les Elections municipales de mars prochains, un grand changement dans nos habitudes : ce sera un scrutin de listes paritaires et non raturable obligatoirement. Toutes inscriptions manuscrites, ajout ou sélection sur la liste entrainera la nullité de votre cote !

Je vous souhaite un bel été avec nos feux du samedi 19 juillet

Bonnes vacances à tous

Locations salles communales et autres locations :

	<u>Tarif location été</u> <u>Du 15/04 au 14/10</u>	<u>Tarif location hiver</u> <u>Du 15/10 au 14/04</u>	<u>Caution</u>
Salle Convivialité	Weekend : 150 € Journée : 100 €	Weekend : 200 € Journée : 150 €	500 €
Salle du Périscolaire	Weekend : 400 €	Weekend : 450 €	1 000 €
Stade	Weekend : 80 € Journée : 50 €	Weekend : 100 € Journée : 70 €	200 €

Pour toutes demandes de locations, merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie

- **Chapiteaux** : 1 = 100 € > Caution 1 000 €
2 = 150 € > Caution 1 000 €
- **Bâches abri stade** : 50 € > caution 1 000 €
- **Barbecue** : 50 € > caution 500 €

Lors de la remise des clefs pour la location, le dépôt d'un chèque de caution est obligatoire ainsi qu'une attestation de responsabilités civiles de votre assurance.

- **Tonnelles** (associations seulement) 3x3 > caution 200 €
6x3 > caution 400 €

Elections municipales 2026 : Attention le mode de scrutin change

Suite à la loi du 21 mai 2025, le mode de vote est modifié : ce sera un ou des bulletins de listes paritaires



Tout bulletin comportant des annotations, ajout ou suppression de noms sera nul et non comptabilisé.

Déchèterie mobile :

La déchèterie mobile est un **service de proximité** proposé par la Communauté de Communes du Pays de Maïche, en complément de la déchèterie de Maïche. Ce service est réservé aux **particuliers** du territoire, qui disposent d'une **carte de déchèterie**.



Lors du 1^{er} passage dans notre commune, 18 particuliers sont venus déposer leurs encombrants.

Prochains passages le **18 juillet 2025 et 24 octobre 2025**

Calendrier 2025

HORAIRES :

Été (du 1^{er} mai au 30 septembre) : **de 13h à 18h**

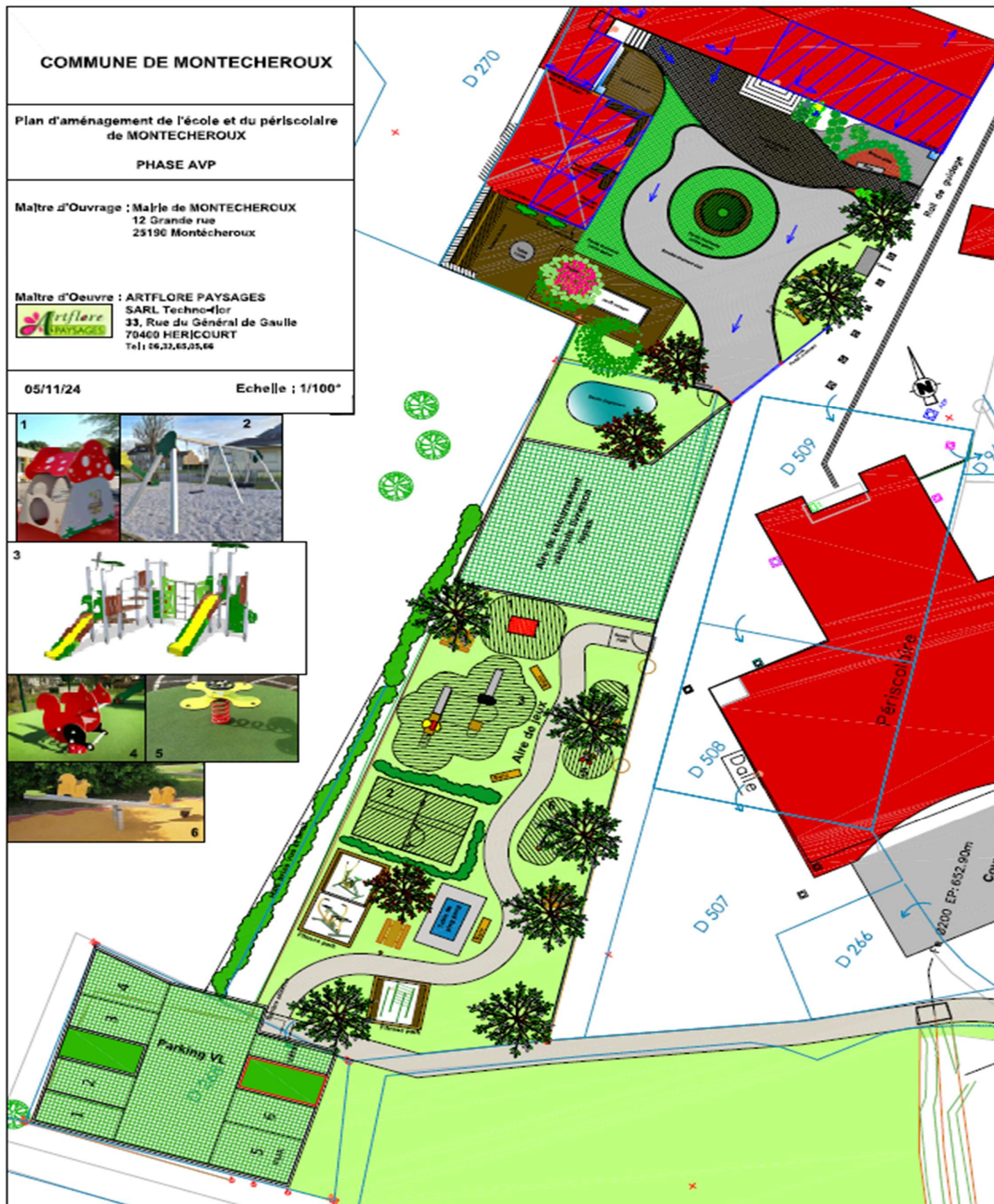
Hiver (du 1^{er} octobre au 30 avril) : **de 10h à 15h**

→ Accès réservé aux **particuliers, sans inscription**

→ **Carte de déchèterie** nécessaire
Les accès seront comptabilisés sur la même base de facturation que la déchèterie de Maïche.



	Janvier		Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Les Terres-de-Chaux Lieu-dit Chatillon-sous-Maïche	vendr 31		vendr 28		vendr 9				vendr 26		vendr 21	
Cour-Saint-Maurice Vers l'Eglise		vendr 28			vendr 23		vendr 11		vendr 12		vendr 14	
Saint-Hippolyte Le Clos Pascal	vendr 3	vendr 7 et 21	vendr 7	vendr 4	vendr 2	vendr 6 et 20	vendr 4	vendr 1 ^{er}	vendr 5 et 19	vendr 3	vendr 7	vendr 5
Chamesol Devant la Mairie	vendr 17		vendr 21		vendr 16							vendr 19
Montécheroux Rue de la Pale, devant l'école				vendr 25			vendr 18			vendr 24		
Vaufrey Chemin de Montjoie-le-Château				vendr 11			vendr 25			vendr 10		
Glère Place devant l'Eglise	vendr 10				vendr 30			vendr 22			vendr 28	
Les Plains-et-Grands-Essarts Parking vers l'Eglise		vendr 14		vendr 18		vendr 27		vendr 29		vendr 31		vendr 26
Fessevillers Rue de Cernier d'Embray								vendr 8				
Fournet Blancheroche Place François Joubert	vendr 24		vendr 14			vendr 13				vendr 17		vendr 12



En coordination avec la CCPM, des travaux de désimperméabilisation de la cour d'école sont en cours. Profitant de cette dynamique, la commune a décidé de créer une nouvelle aire de jeux, qui verra le jour dans le même calendrier. Les travaux débuteront cet été pour la cour d'école et se poursuivront jusqu'à fin octobre pour la globalité du projet.

Pour rappel, la compétence scolaire devra être transférée à la commune à compter du 1^{er} janvier 2026

Arrêté n° 25-2025-07-04-00002 du 04 juillet 2025

portant restriction provisoire des usages de l'eau : niveau alerte, sur l'ensemble du département du Doubs

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement pris notamment en son article L. 211-3 relatif aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau pour faire face à une menace ou aux conséquences d'accidents, de sécheresse, d'inondations ou à un risque de pénurie ;
VU le Code Civil et notamment les articles 640 à 645 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment son titre II ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L. 2212-25 L. 2212-2 et L. 2215-1 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 13 décembre 2023 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture du Doubs (groupe III), sous-préfète de Besançon - Mme VALLEIX (Nathalie) ;

VU le décret du 12 janvier 2024 portant nomination du Préfet du Doubs, M. Rémi BASTILLE ;

VU le décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;

VU l'arrêté du 21 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE) ;

VU l'arrêté cadre interdépartemental 25 2023 06 12 00009 relatif à la mise en place de principes communs de vigilance et de gestion de la ressource en eau en période d'étiage dans le sous bassin de l'Allan ;

VU l'arrêté cadre départemental 25 2023 06 12 00008 relatif à la mise en place des principes de vigilance et de gestion de la ressource en eau en période d'étiage dans le département du Doubs, à l'exception du sous-bassin de l'Allan ;

VU l'arrêté portant règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) du 27 février 2017 modifié par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2023 ;

VU l'arrêté n° 25-2025-03-25-00001 du 25 mars 2025 portant délégation de signature à Madame Nathalie VALLEIX, Secrétaire Générale de la Préfecture du Doubs ;

CONSIDÉRANT la situation hydrologique actuelle du département du Doubs et notamment la faiblesse de l'étiage des rivières tel qu'il peut être apprécié au moyen du réseau de mesures des débits des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, il convient de maintenir les priorités fixées dans les usages de l'eau et de renforcer les actions d'économie de la ressource pour éviter le gaspillage et préserver la vie aquatique et la situation future ;

CONSIDÉRANT que l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine est prioritaire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de concilier au mieux les usages économiques de l'eau et la préservation de la vie et des milieux aquatiques ;

SUR proposition de la secrétaire général de la préfecture du Doubs,

ARRÊTE

Article 1 : Objet

Les usages de l'eau sont limités à titre temporaire sur l'ensemble du territoire des communes du département du Doubs.

Article 2 : Mesures de restriction des usages de l'eau

Les mesures de restriction des usages de l'eau sont définies dans le tableau situé en annexe. Sauf indication contraire expresse, les restrictions et interdictions sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (eaux issues des réseaux d'alimentation en eau potable, des eaux superficielles, eaux de sources et de nappes, forages individuels, étangs). Les eaux de pluies récupérées peuvent être utilisées en période de restriction, en respectant les horaires par usage lorsqu'ils sont définis.

Les usages de l'eau au titre de la sécurité, salubrité et de la santé publique ne sont pas concernées par les restrictions. En cas de déclenchement du plan canicule, l'utilisation d'eau aux points de rafraîchissement n'est pas soumise à restriction.

Certaines mesures de restriction interdisent l'usage de l'eau sauf dans les conditions où elles peuvent être autorisées. Dans ce cas, il est nécessaire de faire une demande d'autorisation comportant tous les éléments utiles (projet précis, motifs de la demande, volume prévu, ressource utilisée, date...) auprès de la DDT (ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr), qui pourra délivrer une affiche indiquant les dates d'utilisation possibles. Ces affichettes devront être visibles pour les services de contrôle. Un bilan des consommations pourra être demandé au bénéficiaire de l'autorisation.

Article 3 : Durée

Les dispositions mentionnées aux articles ci-dessus entrent en vigueur dès la publication du présent arrêté, pour une durée de 3 mois.

Par ailleurs, elles pourront être renforcées, abrogées ou prolongées en tant que de besoin, en fonction de l'évolution de la situation météorologique et de la situation hydrologique.

Article 4 : communication des informations sur les prélèvements

Les collectivités en charge de la gestion de l'alimentation en eau potable ou leur mandataire communiqueront aux services de l'ARS, chaque semaine, conformément à l'article R211-66 du code de l'environnement, les informations nécessaires au suivi de la situation : données de prélèvement, difficultés d'approvisionnement, solutions alternatives envisagées...

Annexe : restriction des usages de l'eau en niveau alerte

Usages	Alerte	P	E	C	A
Les usages de l'eau au titre de la sécurité, salubrité et de la santé publique ne sont pas concernés par les restrictions.					
Ces mesures ne sont pas applicables dès lors qu'il y a utilisation d'eau de pluie récupérées. Elles le sont néanmoins pour toutes les autres ressources sollicitées (réseaux d'eau, eaux superficielles, de sources et de nappes, forages, étangs).					
Certains usages sont soumis à des horaires (8h / 20h) précisés dans l'arrêté préfectoral en vigueur. Ces horaires seront également à respecter lors de l'utilisation d'eau de pluie.					
Des relevés de compteurs pourront être demandés et des tests de vérification de la nature de l'eau (eau de pluie et eau du réseau).					
Arrosage des pelouses et massifs fleuris, plantation en pots	INTERDIT entre 8h et 20h, sauf pour les plantes en contenant si un système de goutte à goutte est utilisé	X	X	X	X
Arrosage des jardins potagers, y compris partagés	INTERDIT, entre 8h et 20h	X	X	X	X
Arrosage des espaces verts, arbres et arbustes [1]	INTERDIT, sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans et uniquement entre 20h et 8h.	X	X	X	X
Remplissage et vidange de piscines privées de plus d'1 m³	INTERDIT				
Piscines ouvertes au public	Sauf remise à niveau nocturne et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions	X	X	X	X
Alimentation en eau potable des populations	Pas de limitation, sauf arrêté spécifique	X	X	X	X
Fonctionnement des fontaines publiques et privées d'ornement	INTERDIT, dans la mesure où le fonctionnement des fontaines permet leur mise à l'arrêt (fontaines fermées et ouvertes)	X	X	X	X
Lavage de véhicules chez les particuliers	INTERDIT à titre privé à domicile	X			
Lavage de véhicules en station	Autorisé sur les pistes équipées de haute pression ou équipes de système de recyclage (minimum 70 % d'eau recyclée) ou portique programmé ECO sur ouverture partielle.	X	X	X	X
Nettoyage des trottoirs et surfaces de circulation imperméables	INTERDIT, sauf avec du matériel haute pression ou usage de balayuses automatiques.				X
Nettoyage des façades, toitures et autres surfaces imperméabilisées	INTERDIT, sauf avec du matériel haute pression, autolaveuses.	X	X		
Arrosage de surfaces de chantier générant de la poussière	INTERDIT, sauf en cas d'impératif sanitaire ou sécuritaire [2]	X	X	X	X
Arrosage des terrains de sport enherbés	Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation et mis à disposition des services de contrôle	X	X	X	X
Arrosage des carrières équestres	Autorisé uniquement pour la salubrité et sécurité, adaptations possibles pour les événements d'envergure nationale et internationale [2]	X	X	X	X
Arrosage des golfs (conformément à l'accord cadre golf et environnement 2015-2024)	Les opérations exceptionnelles consommant d'eau et génératrices d'eaux polluées sont reportées (exemple d'opération de nettoyage grande eau).				
Nettoyage / arrosage des sites de manifestations temporaires sportives et culturelles	Pour les activités disposant d'un arrêté préfectoral fixant des dispositions quantitatives spécifiques à la sécurité, ces dernières s'appliquent. Sont exemptées les activités pouvant démontrer que leur procédé permettent de réduire au minimum les besoins en eau.	X	X	X	X
Activités industrielles (dont CPPE) commerciales et artisanales dont la consommation est supérieure à 7000 m³/an	Registre hebdomadaire mis à disposition des services de contrôle.				
Activités industrielles (dont CPPE) commerciales et artisanales dont la consommation est inférieure ou égale à 7000 m³/an	Réduction des consommations de 10 % par rapport à la moyenne hebdomadaire				
	Mettre en œuvre des dispositions au moins temporaires de réduction des prélèvements d'eau et limiter au maximum les consommations.	X	X		

Usages	Alerte	P	E	C	A
Irrigation par aspersion des cultures	INTERDIT entre 8h et 20h				X
Irrigation par systèmes d'irrigation localisés des cultures maraîchères, cultures horticoles, cultures expérimentales ou à valeur patrimoniale forte (goutte-à-goutte, micro-aspersion)	Pas de restriction	X	X	X	X
Abreuvement des animaux	Pas de limitation sauf arrêté spécifique sans pénétrer dans le cours d'eau, le remplissage des citernes sera effectué depuis la berge. Tout prélèvement est interdit en ruisseau identifié en arrêté de protection de biotope	X	X	X	X
Remplissage / vidange des plans d'eau	INTERDIT	X	X	X	X
Navigation fluviale	Sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service de police de l'eau concerné besoins de la navigation				X
Travaux en cours d'eau [1]	Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux Aquatiques et éviter les interventions non indispensables dans le lit mineur.	X	X	X	X
Gestion des systèmes d'assainissement	Reporter les opérations de maintenance notamment celles pouvant entraîner une dégradation du niveau de service des systèmes d'assainissement sauf si elle sont urgentes et indispensables au bon fonctionnement inférieur du système d'assainissement et après accord du service police de l'eau.				X
Lavage des réservoirs d'eau potable prévus dans les contrats d'affermage et essai de bornes incendie existantes	Pas de restriction	X	X		
Purges des réseaux	Pas de restriction après travaux de réparation, de renouvellement ou après prélèvements				X
Installations hydroélectriques	Pour les installations hydroélectriques, les manœuvres d'ouvrages nécessaires à l'équilibre du réseau électrique ou à la délivrance d'eau pour le compte d'autres usagers ou des milieux aquatiques sont autorisées. Le préfet peut imposer des dispositions spécifiques pour la protection de la biodiversité/des lors qu'il interfèrent pas avec l'équilibre du système électrique et la garantie de l'approvisionnement en électricité.	X	X	X	X

[1] se référer aux bonnes pratiques ci-après

[2] Certaines mesures de restriction interdisent l'usage de l'eau, cependant lorsque les conditions mentionnées sont respectées, des autorisations peuvent être accordées. Dans ce cas, il est nécessaire de faire une demande d'autorisation comportant tous les éléments utiles (projet précis, motifs de la demande, volume prévu, ressource utilisée, date...) auprès de la DDT, qui pourra délivrer une affiche indiquant les dates d'utilisation possibles. Ces affichettes devront être apposées de manière visible sur site ou véhicule.

Pour toute question, contacter la DDT du Doubs : ddt.guichet-eau@doubs.gouv.fr

Quelques bonnes pratiques à adopter :

- Réduire les prélèvements directs dans les canaux et dans le milieu lorsqu'ils sont autorisés (fragilisation des berges, des digues, impacts sur le milieu...)
- Réduire autant que possible la consommation d'eau et le rejet d'eaux usées non traitées ;
- Reporter les travaux non interdits très consommateurs en eau ou produisant des rejets potentiellement nuisibles dans les réseaux ou les cours d'eau : attention, nettoyer votre façade peut avoir des conséquences sur le milieu aquatique !
- Les arrosages restant autorisés se limiteront au strict nécessaire. Les plantations d'arbres, de haies, d'arbustes... seront reportées ;
- Éviter les interventions non indispensables dans le lit mineur. Ne pas circuler dans les cours d'eau en étiage car dommageable pour le lit du cours d'eau ;
- Avant de réaliser des travaux en cours d'eau, veillez à prendre connaissance de la loi sur l'eau ;

Rappels :

- En cas de déclenchement du plan canicule, les points de rafraîchissement ne sont pas soumis à cet arrêté, les robinets communaux à boutons poussoirs seront également autorisés ;
- Le nettoyage des véhicules à domicile est interdit toute l'année conformément à l'article 99-3 du Règlement sanitaire départemental du Doubs. Le nettoyage des véhicules et engins professionnels, lorsqu'il est autorisé, est limité strictement au nettoyage des pièces nécessaires au bon fonctionnement (bétonnière, épandeurs...). Ces nettoyages sont effectués sur des plateformes spécifiques permettant le traitement des eaux souillées ;



Mise en place d'un service minimum d'accueil

Le maire expose au conseil municipal l'obligation pour les communes :

De garantir un service minimum d'accueil en application des dispositions légales en vigueur (loi n°2008-790 du 20 août 2008) pour l'accueil des élèves en cas de grève dans les écoles maternelles et élémentaire.

La nécessité d'assurer un accueil des enfants en cas de grève ou d'absence imprévu du personnel scolaire.

La demande des familles pour un maintien d'un service d'accueil minimal

Le conseil municipal décide :

- De mettre en place un service minimum d'accueil destiné aux enfants scolarisés dans les écoles de la commune, en cas d'absence des personnels encadrants compromettant l'ouverture normale.
- Ce service sera assuré par du personnel municipal volontaire
- L'accueil sera organisé en fonction des capacités d'encadrement disponible et de locaux adaptés

Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence Monsieur le Maire propose de maintenir les taux

Vu les articles 16.36 B *sexies* à 16.36 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

LE conseil municipal décide De fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.47%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21.43%
- Taxe Habitation sur les résidences secondaires : 21.66%

Arrêt du projet Plan Local d'Urbanisme

- Les objectifs de l'élaboration du document d'urbanisme définis dans la délibération du 13 mai 2022 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sur le territoire consistaient notamment à
- Pérenniser le développement économique local et accueillir de nouvelles activités économiques,
- Maîtriser le développement communal et son organisation urbaine,
- Revitaliser le centre bourg, traiter les espaces publics et prendre en compte les critères environnementaux ; les critères des réseaux publics et des accès pour déterminer les secteurs constructibles
- Assurer la préservation des terres agricoles et des espaces naturels de valeur ainsi que la sauvegarde du patrimoine identitaire communal Ces objectifs ont été maintenus et confirmés tout au long de la procédure d'élaboration du document et notamment lors des débats sur le PADD. Leur traduction a du cependant évoluer suite à l'évolution législative (Loi Climat et Résilience notamment) et en lien avec l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT). Le SCoT ayant été approuvé le 7 décembre 2023, les pièces du PLU ont pris en compte ce projet avec un objectif de compatibilité avec ce document supra-communal. Ces évolutions ont impliqué des délais pour l'élaboration du PLU.
- Le PLU a fait l'objet de réunions avec les personnes publiques associées aux différents stades de la procédure, réunions qui ont permis de préciser et de renforcer le projet.

- Le bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de l'élaboration du P.L.U. conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, et dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2022. Ce bilan est annexé à la présente délibération.

Le projet de PLU est aujourd'hui prêt à être soumis pour avis aux différents services et personnes publiques associées à son élaboration ainsi qu'à l'autorité environnementale qui donnera son avis sur l'évaluation environnementale du projet.

Autorisation étude pour la réalisation de la maison inclusive

Monsieur e Maire propose au conseil municipal de réaliser une nouvelle étude avec Monsieur Rivard de la société HAPIH. Cette étude se déclinera en 3 Phases : pertinence du projet (analyse des besoins), Aspects Immobiliers (sur la base des plans des lieux existants), aspects financiers (proposition de montage administratif et financier)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :

- Approuve la nouvelle enquête avec Monsieur Rivard
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier

Attribution de marché travaux « Aménagement Aire de jeux » à l'entreprise ID VERDE

- Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offre pour la création d'une aire de jeux la Commission d'Appel d'Offres a attribué dans sa séance du 2 juin 2025 à 18 H 00 à Montécheroux, à la société ID VERDE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de **199 785.14€ HT.**

Validation des nouveaux tarifs du périscolaire

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal une nouvelle grille de tarification pour les accueils au périscolaire. Les nouveaux tarifs ayant été étudiés avec les Francas lors de la réunion du 30 mai 2025.
- La création de tranches supplémentaires selon les quotients familiaux comme suit :

Quotient familiale	Périscolaire 30 min	Restauration scolaire	Mercredi
0 à 450	0.40€	5€	2.85€
451 à 800	0.46€	6.5€	
801 à 1400	0.60€	7.90€	4.40€
1401 à 2000	0.66€	8.20€	4.60€
2001 à 4500	0.76€	8.60€	
4501 et +	0.80€	9€	

Validation du devis d'amélioration de l'éclairage public par le SIACVH

Après avoir pris connaissance du devis établi par le SIACVH concernant les travaux d'éclairage public sur la commune, le conseil municipal décide :

- D'approuver le devis du SIACVH d'un montant de 16 432.35 €TTC
- Autoriser le Maire à signer le devis et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des travaux
- Les crédits ayant été votés au budget 2025

LES AMIS DE MONTECHEROUX

4 ème Bourse aux outils.

Encore une manifestation qui, comme d'habitude a été réussi ...

Quelques badauds ont déambulé dans la grande rue, malgré le temps incertain que l'on a eu.

La buvette a été quelque peu perturbé : problème de tireuse, que les préposés ont résolu grâce aux cannettes.

A 16h00 nous avons fermé boutique à cause du temps, mais nous avons passé une bonne journée dans l'ensemble.

Les Amis de Montécheroux vous souhaitent de bonnes vacances et vous donne rendez-vous pour le vide grenier le 07/09/2025 dont vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription.

Venez nombreux.



Le président

Cyriaque Abram

Règlement

1. Les emplacements sont loués nus, ils sont attribués par l'organisation et devront être occupés avant 8h00 et rendus dans l'état dans lequel ils ont été trouvés.
 2. Pas de circulation pendant le vide grenier (4 roues / 2 roues motorisés ou non).
 3. Les chiens devront être tenus en laisse
 4. L'association ne pourra être tenue responsable en cas de :
 - Dégradation e Accidents
 - Rixes
 5. Si la manifestation venait à être annulée pour une ou des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, l'association ne serait pas tenue de rembourser les participants.
 6. Respect des règles sanitaires en vigueur à la date du Vide Grenier.
-

Réservations.

Nombre de mètres linéaires x 2€00 =

*2€00 pour les préinscrits, pour les arrivés le jour du vide grenier, le prix sera de 4€00 le mètre linéaire

Attestation sur l'honneur

Je, soussigné Né(e) le à

Domicilié (e) à

Participant non professionnel à la Vente au déballage, déclare sur l'honneur

> Avoir participé à une seule vente dans l'année de même nature

Joindre Photocopie d'une pièce d'identité

- Règlement à l'ordre des Amis de Montécheroux

Fait à :

Signature

Soyez aimable de retourner ou de déposer ce formulaire dûment rempli ainsi que les pièces demandées à :

Les Amis de Montécheroux

7, Grande Rue 25190

Montécheroux

JPM SPORT AUTO



L'équipe JPM SPORT AUTO donne rendez-vous à tous les Echeroumontaines et Echeroumontains au traditionnel feu d'artifice du 19 juillet où elle assurera l'animation (buvette, frites, hot dog, animations diverses). Venez nombreux partager ce bon moment de convivialité avec, comme en 2024, notre bal gratuit animé par un DJ.

FEUX D'ARTIFICE DU LOMONT

Sam. 19 JUILLET 2025

Ouverture

Tirage du FEU

Bal Populaire GRATUIT

18h30

22h30

Animation DJ

En Extérieur sous 300 m² de Chapiteaux en cas de Pluie !

Petite Restauration
Barbes à Papa
Écran Géant
Churros
ET
Buvette

Pour les Enfants :
Structures gonflables
Pêche aux canards
Stand de tir

J MEDIA

Parking à votre disposition

Organisé par "JPM SPORT AUTO"

Rue de la Pâle - 25190 - MONTÉCHEROUX

Montécheroux

Chamesol

Pays de Maïche
Communauté de Communes

SPORTING CLUB MONTECHEROUX

La saison 2024/2025 prend fin pour le judoka du club de Montécheroux.

Après une saison d'entraînements et de participation aux tournois, les judokas ont montré leur savoir-faire et leurs acquis lors du passage de ceinture en fin de saison. Ils n'ont pas démérité et en récompense à leur saison d'efforts, ils ont reçu leur nouvelle ceinture.



Notre équipe de sportifs a été très présente pendant les cours et les tournois de façon très régulière et a fourni un travail de qualité.

Merci aux judokas et aux parents pour leur disponibilité.

Nos cours reprendront le 10 septembre 2025 avec, nous l'espérons de nouvelles arrivées. Si des adultes souhaitent nous rejoindre, venez nous voir...Pour nous joindre : 06.41.22.20.40.

En attendant, le Sporting Club souhaite à tous de **bonnes vacances** et à vos kimonos pour la rentrée.

Le comité



Association Sportive MCM Chamesol/Montécheroux

mcm25190@laposte.net - 06.21.79.14.96

L'association MCM a pour vocation de vous proposer des activités sportives sur les communes de Chamesol et Montécheroux. Les activités sont dispensées dans les salles des 2 communes mises gracieusement à notre disposition par les mairies et nous les en remercions.

L'adhésion à l'association est de 10 €, elle est payable annuellement (de septembre à juin) et vous donne la possibilité de vous inscrire à toutes nos activités.

Renforcement musculaire

enseigné par **Jonathan Quaile**
le **lundi de 18h30 à 19h30**
à la salle des fêtes de **Chamesol**.
Tarif : 50 € annuel

Qi Gong (gym traditionnelle chinoise)

enseigné par **Jean-Jacques Derrien**
le **jeudi de 17h30 à 19h**
au 1^{ère} étage de la Mairie de **Chamesol**.
Tarif : GRATUIT

Zumba

enseignée par **Lorelei Mettetal**
le **jeudi de 20h00 à 21h00***
à la salle des fêtes de **Chamesol**.
Tarif : 50 € annuel
*possibilité de créer un nouveau créneau le
lundi de 20h00 à 21h00.

Pour plus d'informations nous
contacter via téléphone ou mail.



Formulaire de préinscription à transmettre aux agences postales de Montécheroux et Chamesol

Nom: _____ Prénom : _____

N° de téléphone : _____ Email _____

☐ Renforcement musculaire

☐ Qi Gong

☐ Zumba

Les abeilles au cœur du lien social

Immersion dans le Rucher solidaire du Lomont

À Montécheroux, au cœur du Parc naturel régional du Doubs horloger et au milieu d'une forêt en zone Natura2000, l'association **Le Rucher solidaire du Lomont** butine bien plus que du miel. Portée par la conviction que l'apiculture peut être un levier d'entraide et de fraternité, elle s'engage à faire de la ruche un lieu de partage, de transmission et de solidarité.



Une apiculture humaine et engagée



Pourquoi fonder une association apicole ? Pour ses membres, la réponse ne se mesure pas en kilos de miel produits mais en liens humains tissés. ***“L’abeille est un merveilleux vecteur de lien social”***, affirment-ils. ***“Elle rassemble, elle éveille, elle responsabilise.”***

Loin d'une vision strictement économique de l'apiculture, le **Rucher solidaire du Lomont défend une approche respectueuse des abeilles, de l'environnement et des humains**. En sensibilisant les jeunes, les curieux, et les passionnés de tous horizons à une apiculture durable, l'association rappelle que la survie de l'abeille est aussi celle de notre écosystème. Et que face aux menaces environnementales, la solidarité est une réponse indispensable.

Une sortie d'hiver sous tension

L'année 2024 n'a pas épargné les apiculteurs. Les conditions météorologiques difficiles ont fragilisé les colonies, déjà affaiblies en fin de saison. Près de 50 % des essaims n'ont pas survécu à l'hiver, une épreuve rude pour une jeune association.



Mais loin de se décourager, les membres du Rucher solidaire du Lomont ont redoublé d'efforts : suivi rigoureux des colonies, sélection minutieuse des reines, soins attentifs... Leur travail a permis de relancer la dynamique des ruches. Et la nature leur a offert un printemps 2025 généreux, qui redonne espoir et vigueur aux abeilles comme aux apiculteurs.



Une récolte prometteuse



Ce printemps favorable a déjà permis de récolter de délicieux miels de pissenlit, d'érable et de printemps. Le début d'été annonce une miellée exceptionnelle, et la récolte 2025 s'annonce abondante.

Une excellente nouvelle pour les amateurs de miel local : les pots sont disponibles dans plusieurs points de vente partenaires fidèles à l'association depuis ses débuts.

Liste des points de vente :

- **Garage Raymond** à Montécheroux
- **Ferme du Haut-des-Bois**, chez les Doubs Sœurs à Roches-les-Blamont
- **Miellerie du Rucher solidaire du Lomont**, sur commande au 06 11 71 45 95

Une miellerie rénovée pour l'avenir

Pendant que les abeilles hivernaient, les membres de l'association, eux, n'ont pas chômé. L'hiver a été mis à profit pour construire de nouvelles ruches et rénover entièrement la miellerie.

Un vrai coup de neuf : création d'un point d'eau, installation d'un évier et de plans de travail professionnels, peinture spéciale au sol pour faciliter le nettoyage, ajout d'un radiateur en complément du déshumidificateur pour le séchage du miel avant extraction... Autant d'aménagements indispensables pour garantir une hygiène parfaite et préparer la diversification vers de nouveaux produits comme la **propolis**, la **gelée royale** ou le **pain d'épices**.



Des ruchers ouverts à tous



Composée aujourd'hui de 10 membres actifs, l'association accompagne également deux d'entre eux dans le développement d'une activité apicole amateur. Mais surtout, elle ouvre ses portes : entre avril et août, des visites hebdomadaires permettent à chacun – passionné ou simple curieux – de découvrir la fascinante organisation des abeilles.

Pour plus d'informations ou pour participer à une visite :



06 11 71 45 95 / 07 81 26 88 32

À NOTER DANS VOS AGENDAS Portes ouvertes à la miellerie

Samedi 30 août de 10h à 16h - 8 grande rue, 25190 MONTECHEROUX

Le Rucher solidaire du Lomont vous invite à une journée conviviale pour découvrir les coulisses de son travail, la vie des abeilles et la magie du miel. L'occasion rêvée de poser vos questions, goûter les premières récoltes et, qui sait, attraper le virus de l'apiculture solidaire !



APE Le Pont des écoliers

Nous arrivons en cette fin d'année scolaire. Le bilan de cette année est très positif pour l'association car grâce aux différentes actions que nous avons menées tout au long de l'année, nous avons pu financer en grande partie le projet cirque du RPI

Chamesol/Montécheroux. Le bureau et les membres de l'association ont eu à cœur de mener à bien les différentes actions et manifestations de l'année :

- *Ventes de farine et de chocolat de Pâques (743 euros + 344 euros)*
- *Marché aux fleurs (563 euros)*
- *Comice (1238 euros)*
- *Fête de Noël (338 euros)*
- *Présence sur le marché nocturne à Montécheroux (160 euros)*
- *Music'ole : spectacle de cirque (600 euros)*

Dons de l'association Le Pont des écoliers aux écoles pour l'année 2024/2025 :

4670 euros

Ce projet s'est terminé en apothéose avec un grand spectacle le 21 juin, où les enfants ont pu nous montrer leur talent. Pendant l'entracte et après le spectacle, le Pont des écoliers avait organisé la restauration ainsi que la buvette pour satisfaire petits et grands. De plus, des structures gonflables et des jeux de kermesse avaient été installés afin d'occuper nos petits artistes. La journée a été un véritable succès.

Cependant, sans les fonds de l'association, ce projet n'aurait sûrement pas pu être mis en place. C'est pour cette raison qu'un investissement de tous est nécessaire pour que nos enfants puissent avoir accès à des activités comme celle-ci mais aussi réaliser des sorties qu'ils n'auraient pas l'occasion de faire ailleurs.

Pour finir, nous tenions à remercier tous les parents qui nous ont apportés leur aide durant cette année scolaire, n'hésitez pas à venir encore plus nombreux l'année prochaine.

Et merci aux communes de Montécheroux et Chamesol qui, comme chaque année, nous aide financièrement grâce à des subventions afin de financer nos frais de fonctionnement.

Belle fin d'année à tous et on se retrouve à la rentrée



BONNES VACANCES



Partenaire de l'office de tourisme du Pays Horloger (bureaux de Morteau, Maîche et Saint Hippolyte) et de l'office de tourisme du Pays de Montbéliard, le musée de la Pince, pépite patrimoniale de notre charmant village, a entamé sa 38^{ème} saison.



120 jours d'ouverture du 1^{er} mai au 31 octobre

Précieux auxiliaires des guides bénévoles de l'association, Chloé, Téo et Till, trois jeunes lycéens de Montécheroux, partagent avec eux l'accueil du public. Tout neufs en la matière, ils se sont emparé des visites, bien déterminés à en découdre avec l'anglais ou l'allemand et prêts à porter haut l'image du musée doté de sa 10^{ème} étoile par le guide Michelin. Accompagnés par Martin de quelques années leur aîné, puis en solo, ils sont heureux d'être les nouveaux transmetteurs de l'histoire écheroumontaine.



31^{ème} Printemps des Arts : des senteurs de fer et de feu !



Au début du 20^{ème} siècle, 109 fournaies réparties dans 75 forges recensées dans notre village -atelier !

Pour faire résonance aux forgerons d'autrefois, 12 forgerons à Montécheroux ont fait chanter le marteau sur l'enclume autour de la pince-mère trônant dans l'ancien abreuvoir, initiant aussi les enfants.

Dans la forge du musée, notre mailleur Albert à la forge à l'ancienne ; à la forge mécanisée, un autre maître du feu en tandem avec un maître du temps et la présentation d'une horloge de clocher forgée...

Les démonstrations de savoir-faire à l'honneur, la transformation des matières brutes en objets utiles ou décoratifs, les objets chinés revisités, la passion et la créativité, la transmission réunis dans notre cité aux trois clochers par 47 exposants en art et artisanat. Des enfants en ateliers dans l'ancienne salle d'école...

Musique toujours avec Chantal Colson en extérieur, l'ensemble ABC d'Arbouans et les Chœurs du Grammont au temple.

Merci à nos associés au projet, à la commune et la CCPM pour leur précieux soutien.



Le ciel pleurerait-il ou riait-il ? En ce 4 mai, ses larmes nous ont inondés...

Une foire aux outils à Arnay-le-Duc (Côte d'Or)



ou « quand un musée de la Lime rencontre un musée de la Pince et l'invite à participer à sa foire aux outils à 240 km de Montécheroux »...

Finalement, ce fut une expérience très intéressante, l'occasion de rencontres enrichissantes et

d'échanges fructueux avec un public curieux, sympathique et averti qui acquit ouvrages sur l'histoire des pinces et sur la montre en pays horloger.

Ce déplacement, assorti d'une sortie récréative bourguignonne proposée aux membres de l'association, a permis aux participants la visite du village médiéval de Châteauneuf-en-Auxois, du musée des Arts Régionaux de la Table et bien entendu, du musée de la Lime*.

* La Fabrique de limes et de râpes Proutat-Michot-Thomeret (ou Limerie Proutat) a eu un fort impact sur la vie des Arnétois entre 1845 et 1958.



Un dernier week-end de juin caniculaire pour les Journées de Patrimoine de Pays

« TERRE À TERRE » pour ces journées célébrant le travail et le savoir-faire de ceux qui nous ont précédés.

Honorer le passé et se tourner vers l'avenir grâce à la prime jeunesse réunie à l'école de Montécheroux. Ces élèves de la petite section au CP se sont emparés de 8 dessins de pinces qu'ils ont grimés, habillés, transformés ou simplement coloriés comme la pince « monstrueuse » aux yeux de ressorts qui d'emblée ressemble à un dragon !

Leurs dessins réunis sous la verrière sont le reflet de leur imaginaire ; lors de leur visite vendredi 27, ils ont pu reconnaître les « vraies » parmi un panel choisi et commenté. Ils ont observé le fer rougi dans la braise, torsadé par l'habile forgeron et transformé en S : une petite graine semée qui donnera ses fruits et un crochet en souvenir pour chaque classe !



Terre à terre, l'exposition temporaire « **CRAYONS ET COULEURS AU MUSÉE DE LA PINCE** » fruit d'une rencontre avec l'une des fondatrices du groupe des Croqueurs du Mercredi à la fin d'une visite au musée et d'un partenariat avec les élèves du CE1 au CM2 de l'école de Chamesol.



Carnettistes et aquarellistes dessinant en groupe et « in situ », les Croqueurs du Mercredi se sont installés à Montécheroux séduits par les vestiges de ce passé industriel si intimement lié à l'histoire et à la religion et par ce musée qui le sauvegarde et le transmet si généreusement.



Les élèves, devenus Petits Croqueurs, ont déambulé de l'église Saint Pierre au temple, de l'usine FH à la forge-maisonnnette, de la maison Quélet à celle de Dita Parlo, de la maison de tanneurs au grand abreuvoir en passant par les bâtiments liés aux entreprises Hugoniot-Tissot et Ducommun-Marti, se nourrissant des lignes et des formes... Ensuite, installés dans la salle de bibliothèque, ils ont choisi leur sujet d'après 35 photos des sites et se sont essayé par des crayonnages.

Pique-nique sous le préau et détente dans l'ancienne cour d'école avant de dessiner avec beaucoup de soin et de détermination puis de reprendre à pied le chemin de Chamesol via les Côtottes.

Merci aux enseignantes de Chamesol qui se sont enthousiasmées pour ce projet commun et aux enseignants de Montécheroux pour leur participation dynamique, aux élèves, hommes et femmes de demain.

Visite de l'exposition dans la salle de la forge jusqu'au 31 octobre

Cet été, deux moments musicaux dans votre musée



Le 16 juillet à 11h, le festival de Musiques à Saint Hipp' a mis au programme un concert en duo sur fond de fournaise rougeoyante pour accueillir à Montécheroux les randonneurs du mercredi. Rendez-vous donc pour 1/2 heure de musique dans la cour du musée. Entrée gratuite.

Le 17 août à 17h, « Topographies sonores » musiques inspirées des territoires

Dans le cadre de la 6^{ème} édition de « l'Été culturel », concert soutenu par la direction des affaires culturelles de BFC et le département du Doubs.

Les musiciens randonneurs du TransJura trio escaladent le massif du Jura pour se retrouver en musiques. Yves (saxophone) vit sur Suisse, Fabrice (accordéon) et Jérôme (guitare) sur France. En cheminant, ils s'imprègnent des éléments constitutifs du paysage : géologie, flore, faune, climat. Ils rencontrent les habitants et découvrent leurs activités, leur patrimoine ... En cours de route, ils collectent des sons et des images qu'ils utiliseront pour restituer une topographie sonore lors de concerts qui résonneront de manière tout à fait subjective à cette géographie singulière.

« Avec l'idée qu'une création artistique est une richesse pour développer du vivre-ensemble, et en pensant « circuit court », nos concerts sont des temps de rencontre et de partage ouverts à la valorisation d'acteurs locaux ».

Une belle surprise en perspective ! Entrée gratuite. Participation libre.

Les 20 et 21 septembre, les JEP, Journées Européennes du Patrimoine



Un projet encore en réflexion, en interactivité avec le public adulte et les enfants comme de coutume, en collaboration cette année avec le Parc Naturel régional du Doubs Horloger qui souhaite mettre en lumière le patrimoine horloger de son territoire dont Montécheroux, berceau des outils d'horlogerie pour la Suisse, et son musée.

Entrée et participation gratuite.



Merci à tous les membres de Musons et Créons qui ont donné, donnent et donneront encore leur passion, leur intelligence, leur énergie et leur temps et s'allieront pour que dure et perdure cette aventure de 42 années initiée pour sauvegarder et transmettre le patrimoine industriel exceptionnel de Montécheroux.

Ceux qui n'ont pas eu la chance d'avoir des fondateurs déterminés et efficaces à l'époque où naissaient les musées et les écomusées en tous genres, nous envient cette initiative heureuse et le formidable travail accompli par l'association avec le soutien de la Commune, sans oublier la Communauté de Communes et le Département pour que vive et se développe, tourné vers l'avenir, le musée de la Pince qui marche vers ses 40 ans.

« On fait les foins. Bientôt les blés
Le faucheur dort sous la cépée
Et tous les souffles sont mêlés
D'une senteur d'herbe coupée »
Victor Hugo

Myriam Bourhis

Pour tout renseignement, idée à partager, proposition, demande d'adhésion :

Téléphone : 03 81 92 68 51

Adresse mail : musee-de-le-pince@orange.fr

Site : <https://museedelapince.fr>

Le QR code du Musée de la Pince



Pour en savoir plus... 



Notre but :

Promouvoir une alternative de consommation via une démarche de commande groupées de produits biologiques, prioritairement locaux et de saison.

Notre présidente historique Geneviève Gavignet a souhaité laisser sa place. Nous la remercions pour la création de Bio'cal et pour toutes ses années d'engagement et d'implication active dans le bon fonctionnement de l'association.

Suite à l'AG du 31/01/2025, nous vous présentons notre nouveau bureau :

Jean-Jacques Derrien Président
Justine Carbonnier Vice-Présidente
Laure Gaudron Trésorière
Corinne Cuny Secrétaire

Membres associés :
Fabienne Giancarlo
Elodie Mainpin
Magali Guillemot
Claire Mougin

Nos producteurs et leurs produits :
La ferme Montgloz Montécheroux, lait
Gaec Rapenne Ferme de la Charme Ecot, fromages,
desserts lactés et colis de boeuf et veau
Gaec Voireuchon Ferme de Rombois Meslières, volaille,
oeufs, pâtes

SCOP les Plaines Sancey, pains
Les Doub'soeurs Longeville-sur-Doubs, pains et
viennoiseries

Les jardins du Pont Sarrazin Vandoncourt, légumes
La ferme Joseph Fleurey, oeufs

La Coopérative Fromagère des Cerneux Monnot,
fromages régionaux, beurres, crème

La ferme d'Alice Laviron, viande de porc
Biocoop Les Halles Montbéliard, fruits, légumes

Nous tenons à remercier les communes de Montécheroux, Chamesol et Liebvillers qui soutiennent financièrement notre démarche. Un grand merci à Montécheroux pour le prêt de notre local de distribution.

Vous êtes les bienvenus pour faire notre connaissance les vendredis de 18h à 19h durant nos moments de convivialité
Entrée sur l'arrière de la salle de convivialité de Montécheroux

BIO'CAL DU LOMONT

Groupement d'achats à la ferme

Montécheroux
& environs

Liberté de choix
& de fréquence

Commande hebdo
par mail

Fonctionnement
participatif

Bio & local

informations et contact : biocal.lomont@gmail.com



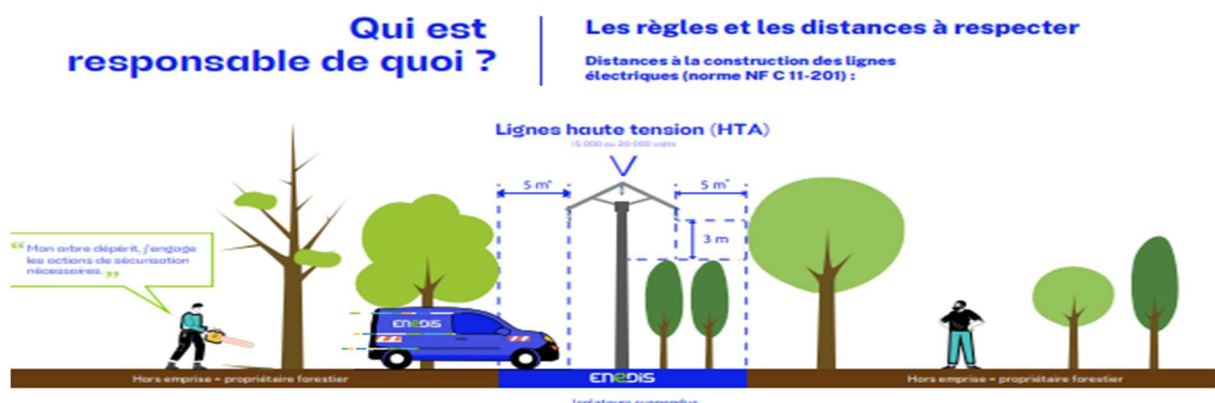
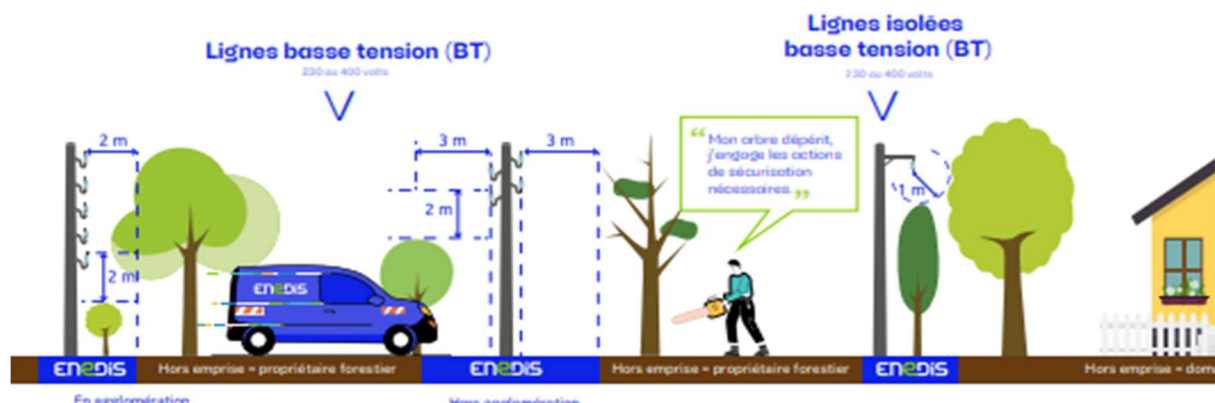
En raison de la recrudescence des aléas climatiques (vents forts, tempêtes, etc.) et de l'expansion géographique de bio agresseurs fragilisant l'état de santé des bois et forêts (arbres morts et malades en particulier pour le châtaignier, le frêne et l'épicéa), le réseau public de distribution d'électricité géré et exploité par la société Enedis est plus fréquemment soumis à des dommages lourds qui se manifestent par des coupures d'alimentation conséquentes, à la suite notamment de chutes d'arbres sur les lignes électriques.

Suite aux études et recensements menés par Enedis, il apparaît que des arbres plantés sur les propriétés présentent des dangers pour les ouvrages du réseau de distribution d'électricité. Il importe de savoir que les branches d'un arbre peuvent entrer en contact avec les câbles électriques lors d'épisodes venteux. En pareil cas, les microcoupures qui peuvent se produire sont susceptibles de provoquer des dégâts sur les installations électriques intérieures des particuliers ou sur du matériel appartenant à des entreprises et contenant des composants électroniques.

Les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les ouvrages du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité (c.-à-d. Enedis) sont notamment fixées par l'arrêté du 17 mai 2001 (NOR : ECOI0100130A). Toutefois, le droit conféré à Enedis d'abattre ou d'élaguer les arbres gênants à proximité des lignes électriques n'implique pas le transfert de la garde de ces arbres dont les propriétaires demeurent les seuls gardiens, au sens de l'article 1242 du code civil.

En tant que propriétaire, vous êtes tenu de surveiller l'état de vos arbres voisins des lignes électriques. Dans la mesure où vous êtes le gardien des arbres se trouvant sur votre terrain, vous devrez prévenir le plus rapidement la société Enedis au numéro suivant 09.70.83.19.70 lorsque vous constaterez qu'un arbre menace la ligne. Il appartiendra à Enedis de procéder aux mesures de sécurisation nécessaires car c'est elle qui est responsable de la sécurité de l'exploitation de la ligne.

Pour les arbres situés à une distance supérieure à celles qui sont visées dans l'arrêté du 17 mai 2001 (voir le schéma d'illustration des distances ci-dessous et pour lesquels Enedis ne bénéficie ni d'un droit d'élagage ni d'un droit d'abattage, il vous est rappelé que vous êtes tenu de surveiller leur état et que leur élagage/abattage vous incombe. Vous aurez ainsi à supporter le coût de l'élagage/abattage de ces arbres et votre responsabilité sera engagée si l'un d'eux est à l'origine d'un endommagement de la ligne électrique, propriété de la commune exploitée par Enedis.





Un service de transport destiné à tous les habitants de la communauté de communes du Pays de Maïche

Déplacements sur la CCPM

Service ouvert les mardis,
mercredis et jeudis de 9h à 17h

Renseignements et réservations au

09 70 66 79 92

Du lundi au vendredi de 9h à 12h Appel non surtaxé

Déplacements dans le Doubs ou le
Territoire de Belfort uniquement
pour des rendez-vous médicaux
(non pris en charge
par l'assurance maladie)

Service ouvert le lundi et le vendredi
pour des rendez-vous
entre 9h et 16h

Qu'est ce que propose Allo Kangourou ?

Un service de transport à destination des habitants de la
CCPM. Les trajets pourrnt grouper plusieurs passagers et les horaires
seront définis pour optimiser les transports.

Comment réserver ?

La réservation est obligatoire, à faire au plus tard la veille de votre trajet.

Le service de réservation est ouvert du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h au 09 70 66 79 22

Combien ça coûte ?

Pour les trajets à l'intérieur de la CCPM

30 cts du Km, plafonné à 4 € par trajet, soit maximum 8 € l'aller-retour.
Le tarif est calculé dès le départ du véhicule depuis la recyclerie de Maïche.

Pour les transports médicaux dans le Doubs ou le Territoire de Belfort,
voici à titre d'exemple le montant de quelques trajets aller-retour.

Pour d'autres destinations, vous pouvez consulter les montants
sur nos sites internet ou nous contacter.

Valdahon 24€

Hôpital
Trévenans 30 €

Morteau 12€

Besançon 48€



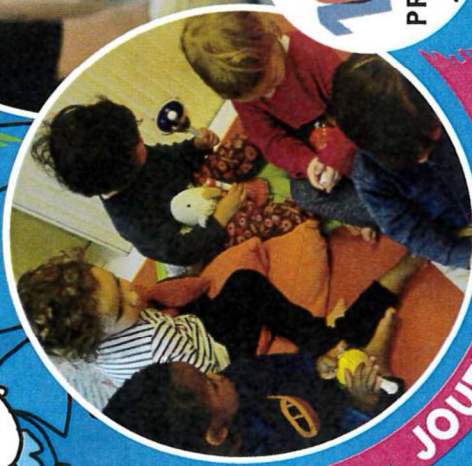
Avec le soutien financier :

1-2-3 SOLEIL

UN LIEU D'ACCUEIL
POUR LES ENFANTS ET LES PARENTS



PARTAGER - ACCOMPAGNER



Professionnels
des
1000
PREMIERS
JOURS

JOUER - ÉCHANGER

POUR LES ENFANTS DE -6 ANS
(hors vacances scolaires)

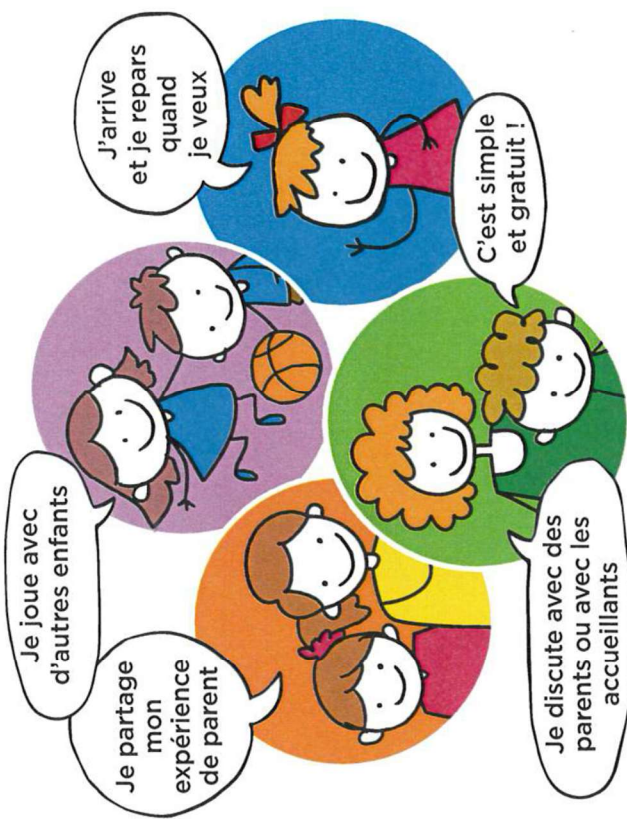


À MAÏCHE
(semaines impaires)

Le mercredi de 9h à 12h
PÔLE FAMILLE
Salle d'activité
1 rue des Boutons d'or

À SAINT-HIPPOLYTE
(semaines paires)

Le mercredi de 9h à 12h
ÉCOLE PRIMAIRE
Bibliothèque Marie-Jo
3 rue Sainte-Ursanne



L'Antenne Petite Enfance est une association créée en 1984 qui propose un espace d'accueil, de rencontres et d'accompagnement des enfants et des familles.

Antenne Petite Enfance de Franche-Comté
12 rue de la Famille - 25000 Besançon
Tél. 03 81 53 36 78 - service.oreille@netcourrier.com



ORGANISMES	CONTACTS	JOURS DE PERMANENCES
ADDICTOLOGIE (Alcool, cannabis, drogues, jeux, tabac, ...)	Prendre rendez-vous au 03 81 91 09 22 / 03 81 99 37 04 maiche.addictologie@gmail.com	Tous les jeudis et vendredis de 9h à 16h30.
CAF	Sans rendez-vous 3230 Allocation d'urgence : 03 81 47 57 31 (de 9h à 12h et de 13h à 16h)	Tous les lundis sauf vacances scolaires de 9h30 à 12h et de 13h30 à 15h30.
CIDFF (Centre d'information des droits de la Femme et de la Famille)	Prendre rendez-vous au 03 81 25 66 69	Dernier mardi du mois de 14h à 17h.
CIRFA (Recrutement armée de terre)	Prendre rendez-vous au 03 81 87 22 26	2ème mercredi de chaque mois de 9h à 12h.
CONCILIATEUR DE JUSTICE	Prendre rendez-vous au Joel.pagnot@conciliateurdejustice.fr	Le 1er mardi du mois de 9h à 12h.
DEFENSEUR DES DROITS (Problèmes avec les administrations publiques / discrimination / intérêt des enfants)	Prendre rendez-vous www.defenseurdesdroits.fr/25-doubs	Le lundi tous les 15 jours de 9h à 12h sur rendez-vous (Momentanément suspendu)
IMPOTS (SIP Montbéliard 03 81 32 62 00)	impots.gouv.fr / Espace France Services de Maiche 03 81 64 17 06	Sur RDV depuis Impots.gouv.fr : le mardi de 14h à 16h30 et le jeudi de 9h à 11h30.
MAISON DE L'HABITAT DU DOUBS JURISTE	Prendre rendez-vous au 03 81 68 37 68 / contact@maisonhabitatdoubts.fr	Sur rdv 1er et 3ème mercredi du mois de 9h à 12h.
MAISON DE L'HABITAT DU DOUBS CONSEILLER EN RENOVATION ENERGETIQUE	Prendre rendez-vous au 03 81 68 37 68 / contact@maisonhabitatdoubts.fr 3949	Sur rdv 1er et 3ème mercredi du mois de 9h à 12h.
FRANCE TRAVAIL	Sur rendez-vous pris au 03 81 64 17 06 Les autres jours sont gérés par France Travail	Les 1ers et 3ème lundis après-midi / de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous.
PUZZLE (Gestion des conflits lors d'une séparation)	Prendre rendez-vous au 03 81 98 17 61	Ponctuellement.
RES'ADO	Prendre rendez-vous au 03 81 67 93 95 – UNIQUEMENT LE MATIN	Le lundi tous les 15 jours de 9h à 17h sur rendez-vous .
SERVICE SOCIAL CARSAT	Prendre rendez-vous au 3960 DIRE « SERVICE SOCIAL »	1er et 3ème mardi de 9h30 à 16h30.
SERVICE SOCIAL MSA	Prendre rendez-vous au 03 81 65 63 16 / 03 81 65 60 72	Ponctuellement.
SPIP (Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation : suivi des personnes placées sous-main de justice)	Prendre rendez-vous au 03 81 47 12 10 / 03 81 90 77 00 direction.spip-doubs@justice.fr	Les Mardis sur rendez-vous de 9h à 17h30.
STEMOI (Protection judiciaire de la jeunesse)	Prendre rendez-vous au 03 81 99 60 00	Ponctuellement.
UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)	Prendre rendez-vous au 03 81 61 92 41 udaf@doubs.fr	1er mercredi du mois de 14h à 16h.
MAISON DE L'HABITAT DU DOUBS ARCHITECTE CONSEILLER AU CAUE	Prendre rendez-vous au 03 81 68 37 68 / contact@maisonhabitatdoubts.fr	Sur rdv 4ème mardi du mois de 15h à 18h
PERMANENCES TENUES A LA CCPM 24 RUE MONTALEMBERT 25120 MAICHE / 03 81 64 17 06 Tapez 1 / contact@ccpm-maiche.com		
URBA	Prendre rendez-vous au 03 81 64 17 06 TAPEZ 2 Permanence téléphonique tous les mardis de 14h à 16h et les jeudis de 9h à 12h.	Sans rendez-vous tous les mardis de 9h à 12h. Sur rendez-vous tous les mardis de 13h45 à 16h. Permanence téléphonique tous les mardis de 14h à 16h et les jeudis de 9h à 12h. 1 fois par mois le jeudi
ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE	Prendre rendez-vous au 03 81 64 17 06 TAPEZ 1	
VÉOLIA	09 69 32 34 58 / 03 81 37 77 99 Prise de rendez-vous en ligne https://www.service-eau.veolia.fr/home.html	Tous les mardis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Fête des mères



Fête des pères



FEUX D'ARTIFICE DU LOMONT

Sam. 19 JUILLET 2025

Ouverture

Tirage du FEU

Bal Populaire GRATUIT

18h30

22h30

Animation DJ

En Extérieur sous 300 m² de Chapiteaux en cas de Pluie !

Petite Restauration

Barbes à Papa

Écran Géant

Churros

ET

Buvette

Pour les Enfants :

Structures gonflables

Pêche aux canards

Stand de tir



**Parking
à votre
disposition**

Organisé par "JPM SPORT AUTO"

Rue de la Pâle - 25190 - MONTÉCHEROUX

Montécheroux



Pays de Maïche
Communauté de Communes